



## PROGRAMME DE TERMINALLING GNL

Reposant sur l'Article 203 de l'Arrêté Royal du  
23 décembre 2010 relatif au code de bonne conduite  
en matière d'accès aux réseaux de transport de gaz  
naturel

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
1 INTRODUCTION .....	3
2 LE TERMINAL GNL EXISTANT ET LA CAPACITÉ ÉTENDUE DU TERMINAL .....	4
3 MODÈLE DETERMINALLING GNL.....	6
4 OFFRE DE SERVICES DE BASE .....	11
4.1 Slot (pour le déchargement de navires GNL).....	11
4.2 Services de transbordement de GNL.....	13
4.3 Droit d'accostage additionnel.....	14
4.4 Services de relivraison de GNL (chargement de navire) .....	14
4.5 Chargement de camion GNL .....	14
4.6 Capacité de stockage additionnelle .....	15
4.7 Capacité d'émission additionnelle.....	15
4.8 Capacité de stockage quotidienne.....	15
4.9 Capacité d'émission quotidienne .....	16
4.10 Services non nominés (capacité d'émission).....	16
4.11 Pooling de la capacité d'émission.....	16
5 OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES.....	18
5.1 Transfert du GNL en stock.....	18
5.2 Plate-forme électronique de données (y compris le système de réservation électronique) .....	18
5.3 Plate-forme de marché secondaire.....	18
5.4 Publication des données.....	18
5.5 Prêt de GNL.....	18
5.6 Services d'ajustement de la qualité .....	19
5.7 Approbation de camion.....	19
5.8 Approbation de navire.....	19
6 SOUSCRIPTION DES SERVICES .....	20
6.1 Comment devenir un utilisateur du terminal?.....	20
6.2 Marché primaire.....	20
6.3 Marché Secondaire.....	20
7 UTILISATION DES SERVICES SOUSCRITS .....	21
7.1 Nominations.....	21
7.2 Allocations .....	21
EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ .....	22

## 1 INTRODUCTION

Fluxys LNG est l'opérateur indépendant des infrastructures de terminalling de GNL en Belgique. La société possède et exploite le Terminal GNL de Zeebrugge, qui est raccordé au réseau de transport belge, détenu et exploité par Fluxys Belgium.

L'accès aux infrastructures de terminalling de GNL en Belgique est réglementé. Un code de bonne conduite (Arrêté Royal du 23 décembre 2010) a été publié et fixe les règles d'accès au réseau de transport, aux installations de stockage et aux installations GNL.

Sur la base des dispositions du code de bonne conduite, Fluxys LNG a élaboré un contrat GNL (conditions contractuelles), un règlement d'accès GNL (règles et procédures d'accès) et un programme de terminalling GNL (le présent document). Tant le contrat GNL que le règlement d'accès GNL priment sur les dispositions prévues dans le présent programme de terminalling GNL. Pour des raisons de commodité pour les clients du chargement de GNL par camion, un règlement d'accès GNL spécifique pour le chargement par camion a été établi.

Le présent programme de terminalling GNL détaille les services GNL proposés par Fluxys LNG. Le présent document vise à exposer les règles régissant l'accès au terminal et le régime d'exploitation. Si des modifications apportées au règlement d'accès GNL et/ou au contrat GNL devaient affecter le contenu du présent programme de terminalling GNL, ce dernier serait amendé afin de tenir compte de ces modifications.

Le contrat GNL, le règlement d'accès GNL, les tarifs régulés pratiqués pour les activités de terminalling GNL et les autres informations relatives au terminalling GNL sont disponibles sur le site Web : [www.fluxys.com](http://www.fluxys.com).



## 2 LE TERMINAL GNL EXISTANT ET LA CAPACITÉ ÉTENDUE DU TERMINAL

Exploité depuis 1987, le Terminal GNL se situe dans l'avant-port de Zeebrugge sur un site de quelque 30 hectares. Il se compose d'infrastructures de réception efficaces, de quatre citerne de stockage de GNL à la pointe de la technologie, d'installations de vaporisation et d'émission aux fins de l'injection du gaz regazéifié dans le réseau de gaz à haute pression, et d'installations connexes. Le Terminal GNL peut accueillir la quasi-totalité des différents types de transporteurs de GNL, de 2 000 m<sup>3</sup> de GNL (dès la mise en service de la seconde jetée) jusqu'aux navires Q-max, d'une capacité maximale de 266 000 m<sup>3</sup> de GNL.

La jetée est du Terminal GNL de Zeebrugge est équipée de quatre bras de déchargement de GNL de 16" et d'un bras de retour de vapeur, offrant une capacité maximale de déchargement de 14 000 m<sup>3</sup> de GNL/heure. Trois des citerne de stockage existantes possèdent une capacité d'exploitation de 81 500 m<sup>3</sup> de GNL chacune, alors que la quatrième citerne de stockage de GNL dispose d'une capacité d'exploitation de 141 500 m<sup>3</sup> de GNL. La capacité ferme d'émission du Terminal GNL s'élève à 1 700 000 m<sup>3</sup>(n) par heure.

Début 2017, une deuxième jetée d'accostage (ci-après dénommée la jetée ouest) a été mise en service au Terminal GNL de Zeebrugge, permettant l'accostage de navires ayant des capacités d'environ 2 000 m<sup>3</sup> de GNL jusqu'à 217 000 m<sup>3</sup> de GNL. La jetée ouest a donné lieu à des droits d'accostage additionnels qui ont été offerts au marché pour le chargement de navires (i.e. services de relivraison de GNL).

Les vaporiseurs installés sont des vaporiseurs à combustion submergée (SCV) et un Open Rack Vaporizer (ORV), ce dernier est exploité depuis le second trimestre de 2013. Alternativement, la chaleur générée par l'unité de cogénération (CHP) installée sur le site du Terminal GNL servira à réduire la consommation de fuel gas.

Le Terminal GNL est situé dans une zone abritée, de telle sorte qu'aucun courant marin ne perturbe l'accostage et le déchargement/chargement. De plus, la construction du chantier naval a réduit la hauteur des vagues à un minimum et l'autorité portuaire garantit un tirant d'eau de 13 m pour les navires présents à quai à marée basse.

L'infrastructure GNL à Zeebrugge a actuellement une capacité de débit annuel de 9 milliards m<sup>3</sup>(n) de gaz naturel. À la suite d'une open season menée en 2003, l'intégralité de cette capacité primaire a été allouée à long terme sur une base ship-or-pay et sont actuellement commercialisées par le biais de slots. En vertu de ces slots, les utilisateurs du terminal peuvent :

- arriver et accoster leur navire GNL durant une fenêtre définie;
- utiliser une capacité de stockage de base de 140 000 m<sup>3</sup> de GNL, diminuée linéairement sur 40 marées;
- utiliser une capacité d'émission de base de 4 200 MWh/h au cours des 40 marées susvisées.

Occasionnellement, de la capacité est mise à disposition pour des services GNL sur le marché primaire. De plus, les services GNL peuvent être négociés sur le marché secondaire. Ces services GNL sont proposés aux utilisateurs du terminal et à d'autres parties ayant signé les accords contractuels requis.

Des capacités de stockage et d'émission supplémentaires (flexibilité) sont également disponibles.

## **L'augmentation de capacité du Terminal GNL de Zeebrugge**

Les investissements suivants sont actuellement en cours de réalisation :

- a. La construction d'une cinquième citerne de stockage d'une capacité de jusqu'à 180 000 m<sup>3</sup> de GNL et ses compresseurs associés qui permettront de proposer sur le marché des droits d'accostage pour transbordement dans le cadre des services de transbordement.

La mise en service de la 5<sup>e</sup> citerne est prévue pour mi-2019.

- b. La construction d'une deuxième station de chargement de camion en support du futur développement du GNL en tant que combustible pour l'industrie et pour le transport de fret par navires ou camions.

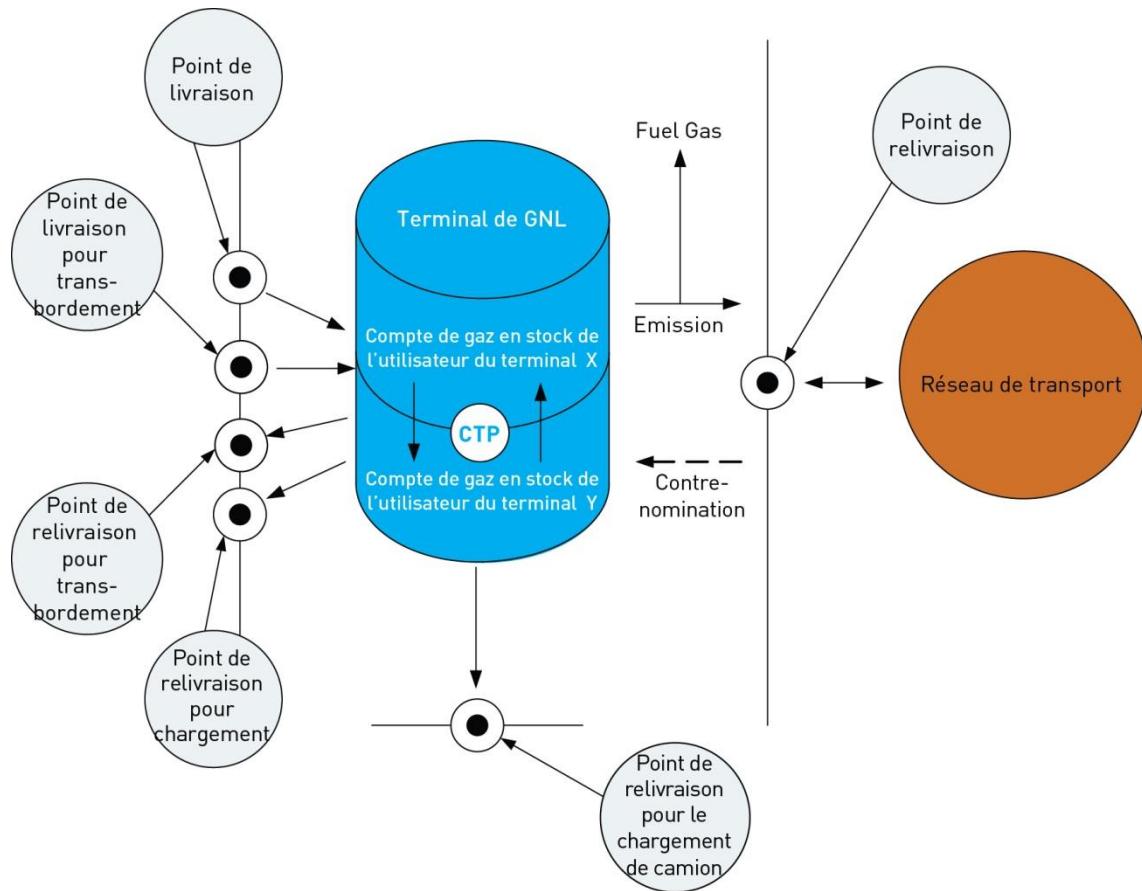
La mise en service de la deuxième station de charment est attendue pour mi-2018.



**Illustration 2.1 Capacité étendue du terminal**

### 3 MODÈLE DETERMINALLING GNL

Le modèle de terminalling GNL développé par Fluxys LNG permet une utilisation aisée des services GNL. Il se compose des éléments suivants tels que représentés dans l'illustration 3.1 ci-dessous :



#### **Illustration** Error! No text of specified style in document..1 Modèle de terminalling

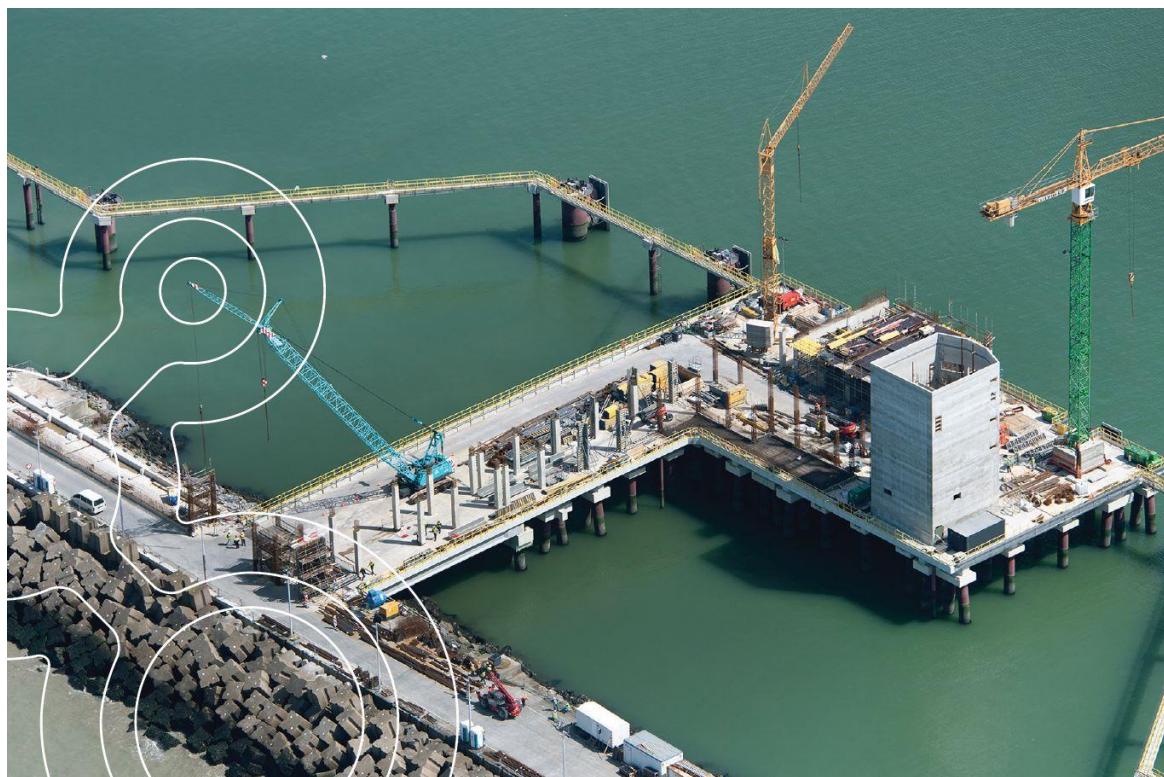
- Le Terminal GNL : Terminal GNL de Zeebrugge exploité par Fluxys LNG.
- Réseau de transport : réseau de transport physiquement raccordé au Terminal GNL.
- Point de relivraison : interface entre le Terminal GNL et le réseau de transport :
  - le gaz naturel est émis au départ du Terminal GNL et injecté dans le réseau de transport ;
  - le gaz naturel provenant du réseau de transport est livré au Terminal GNL (ce qui est appelé une contre-nomination, nomination à contre-courant ou nomination inversée, sous réserve de flux d'émission forward).
- Compte de gaz en stock de l'utilisateur du terminal : compte de l'utilisateur du terminal enregistrant la quantité de gaz en stock de l'utilisateur du terminal, qui doit inclure le gaz en stock à compter de la date de début de service [+], la quantité de GNL (re)livrée ou transférée [+/-], le fuel gas [+/-] et toute autre correction [+/-].
- Point de Transfert Commodité (ou CTP) : point virtuel auquel l'utilisateur du terminal peut échanger du gaz naturel avec un autre utilisateur du terminal.
- Point de livraison : la bride via laquelle un navire GNL livre du GNL au Terminal GNL.

- Point de livraison pour transbordement : la bride via laquelle un navire GNL livre du GNL au terminal, dans le cadre des services de transbordement.
- Point de relivraison pour chargement : la bride via laquelle un navire GNL est chargé de GNL provenant du Terminal GNL.
- Point de relivraison pour chargement de camion : la bride via laquelle un camion GNL est chargé de GNL provenant du Terminal GNL.
- Point de relivraison pour transbordement : la bride via laquelle un navire GNL est chargé de GNL provenant du Terminal GNL, dans le cadre des services de transbordement.
- Fuel gas : consommation de fuel gas du Terminal GNL, qui comprend la consommation réelle de gaz combustible des vaporisateurs à combustion submergée (SCV), une part du gaz consommé par l'unité de cogénération (CHP) et diverses consommations de gaz (pertes comprises).

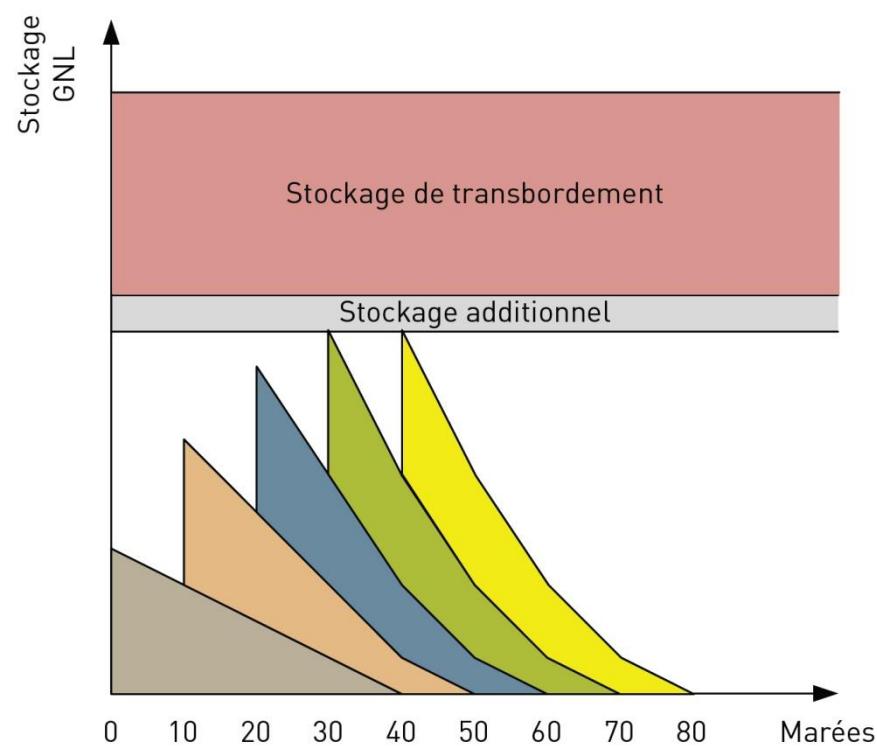
La capacité maximale mise à disposition par Fluxys LNG aux utilisateurs du terminal est calculée en tenant compte de la capacité technique des installations de terminalling et de ses augmentations de capacité. La capacité maximale tient également compte de la nécessité d'une flexibilité opérationnelle, par exemple dans le cas de circonstances imprévues liées au transport maritime et à des contraintes de planning.

Le volume disponible d'émission et de capacités de stockage de GNL qui n'est pas commercialisé via des slots est proposé au marché sous la forme d'émission additionnelle et de stockage additionnel.

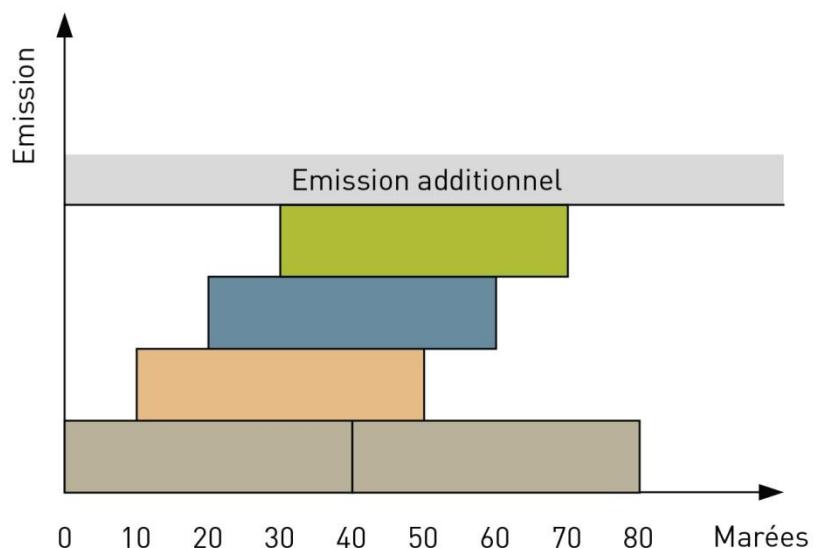
Les slots, les services de relivraison de GNL, les services de transbordement de GNL, les services de flexibilité et d'autres services sont détaillés à la section 4.



*Modèle de capacité*



**Illustration 3.2 Capacité de stockage**



**Illustration 3.3 Capacité d'émission**

*Capacités avant la mise en service de l'augmentation de capacité du terminal :*

Service	Unité	Capacité du Terminal GNL
Nombre total de slots	<i>Slots par an</i>	110
Intervalle minimal entre les marées indiquant le début de chaque slot	<i>Marées hautes</i>	5
Période de stockage de base	<i>Marées</i>	40
Stockage de base par slot	<i>m<sup>3</sup> (GNL)</i>	140 000
Émission de base par slot	<i>MWh/h</i>	4 200
Stockage de base total	<i>m<sup>3</sup> (GNL)</i>	350 000
Stockage additionnel	<i>m<sup>3</sup> (GNL) pendant une année</i>	36 000
Émission de base totale	<i>MWh/h</i>	16 800
Émission additionnelle	<i>MWh/h pendant une année</i>	2 870
Nombre total de droits d'accostage additionnels	<i>Droits d'accostage additionnels par an</i>	70
Nombre total de chargements de camions de GNL	<i>Chargements de camions par an</i>	4 000
Nombre total de droits d'accostage pour transbordement	<i>Droits d'accostage pour le transbordement par an (marées basses)</i>	150

*Capacités après la mise en service de l'augmentation de capacité du terminal :*

Service	Unité	Capacité du Terminal GNL
Nombre total de slots	<i>Slots par an</i>	110
Intervalle minimal entre les marées indiquant le début de chaque slot	<i>Marées hautes</i>	5
Période de stockage de base	<i>Marées</i>	40
Stockage de base par slot	<i>m<sup>3</sup> (GNL)</i>	140 000
Émission de base par slot	<i>MWh/h</i>	4 200
Stockage de base total	<i>m<sup>3</sup> (GNL)</i>	350 000
Stockage additionnel	<i>m<sup>3</sup> (GNL) pendant une année</i>	36 000
Émission de base totale	<i>MWh/h</i>	16 800

Émission additionnelle	<i>MWh/h pendant une année</i>	2 870
Nombre total de Droits d'Accostage Additionnel	<i>Droits d'Accostage Additionnel</i>	70
Nombre total de chargements de camions de GNL	<i>Chargements de camions par an</i>	8 000
Nombre total de Droits d'Accostage pour Transbordement	<i>Droits d'Accostage pour Transbordement par an (marées basses)</i>	214
Stockage de Transbordement	<i>m<sup>3</sup> (GNL) durant une année</i>	180 000



## 4 OFFRE DE SERVICES DE BASE

### 4.1 Slot (pour le déchargement de navires GNL)

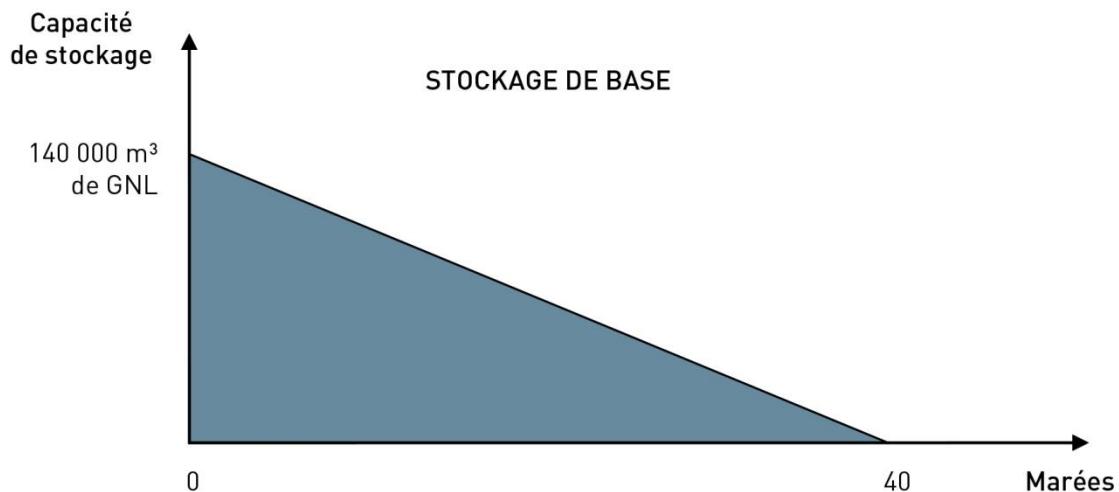
Un slot inclut les trois services GNL de base suivants :

#### 1. Service d'accostage

- Réception d'un navire GNL conformément aux règles maritimes régissant le port de Zeebrugge et déchargement de GNL à partir du navire GNL accueilli au Terminal GNL.
- Le droit d'accostage d'un slot de déchargement peut également être utilisé aux fins du chargement d'un navire GNL.
- Le service d'accostage est sensible au temps : à compter de la marée haute indiquant le début d'un slot donné, l'utilisateur du terminal doit accoster son navire dans la fenêtre des dix premières marées.
- Seuls les navires GNL ayant satisfait à la procédure d'approbation de navire sont autorisés à accoster et à décharger au Terminal GNL.

#### 2. Stockage de base de GNL déchargé

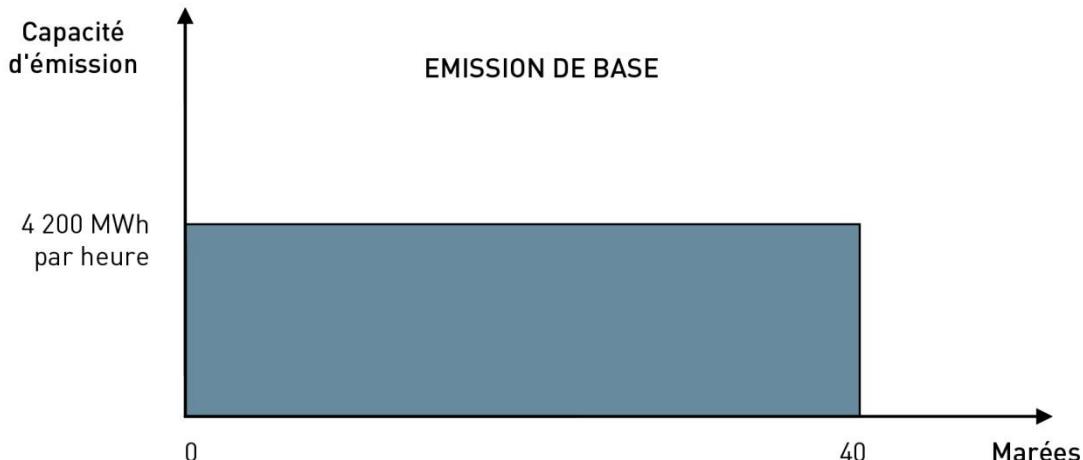
- Le service de stockage de base propose un stockage temporaire. La période de stockage de base correspond à 40 marées consécutives et le volume de stockage de base équivaut à 140 000 m<sup>3</sup> de GNL (diminuant linéairement dans le temps).



**Illustration** Error! No text of specified style in document..2 Stockage de base

### 3. Émission de base de GNL

- L'émission consiste en une regazéification du GNL et en une injection de ce gaz naturel dans le réseau de transport adjacent.
- La période d'émission de base est égale à la période de stockage de base du même slot. Durant ce délai, la capacité d'émission de base est équivalente à 4 200 MWh/h.



**Illustration 4.2 Émission de base**

#### Règle d'allocation

Les slots sur le marché primaire sont souscrits à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription, selon que la décision d'investissement ait déjà été prise ou non par l'opérateur du terminal.

Les slots disponibles sont des slots qui n'ont pas été alloués au cours d'une open season ou d'une fenêtre de souscription, ou qui ont été identifiés comme étant disponibles :

- au cours de l'année n-1 (année contractuelle précédant l'année contractuelle durant laquelle le service est fourni) lors de l'établissement du programme annuel de déchargement : identification des slots disponibles entre les mois de mars et d'octobre ;
- au cours de l'année n (l'année contractuelle durant laquelle le service est fourni) lors de l'établissement des programmes trimestriels de déchargement : identification des slots non souscrits ou des groupes de marées hautes consécutives par Fluxys LNG.

Ces slots disponibles sont alloués conformément aux priorités énumérées ci-dessous :

- aux utilisateurs du terminal qui ont informé Fluxys LNG qu'ils ne pourront définitivement ou probablement pas utiliser un/des slot(s) souscrit(s) au cours de l'année n en raison de la maintenance ;
- aux utilisateurs du terminal qui détiennent une capacité make-up (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas pu utiliser tous leurs slots au cours d'une année précédente en raison d'un cas de force majeure) ;
- à tous les utilisateurs actuels ou potentiels du terminal sur une base « first committed, first served » dès que le slot disponible est programmé dans un programme trimestriel de déchargement.

## 4.2 Services de transbordement de GNL

Les services de transbordement de GNL sont les services de chargement ou de déchargement, de gazage et/ou de refroidissement d'un navire de GNL et le stockage de GNL pour transbordement :

- Le droit d'accostage pour transbordement peut être utilisé :
  - pour décharger ou charger du GNL d'un navire de GNL vers le stockage ou inversement, ou
  - en utilisant 2 droits d'accostage pour transbordement, selon le cas, pour des transferts directs de GNL entre deux navires de GNL

Il convient de remarquer que :

- La réception d'un navire de GNL est soumise aux règles maritimes régissant le port de Zeebrugge.
- L'accostage est une activité où le temps est un facteur essentiel : l'utilisateur du terminal doit accoster son navire de GNL à son droit d'accostage pour transbordement planifié.
- Seuls les navires GNL ayant satisfait à la procédure d'approbation de navire sont autorisés à accoster et à charger au Terminal GNL.
- Gazage : si les citernes d'un navire GNL ayant recours à des services de relivraison de GNL sont sous atmosphère inerte, ce gaz inerte doit être remplacé par de la vapeur de GNL avant le début des services de refroidissement et de charge.
- Refroidissement : les citernes d'un navire GNL sont refroidies afin de les porter à la même température que le GNL. Il s'agit d'un service proposé aux utilisateurs du terminal recourant au service de chargement pour les navires GNL dont les citernes ne sont pas à la température du GNL.
- Stockage de Transbordement : donne le droit de stocker au Terminal GNL une quantité de GNL jusqu'à maximum 180 000 mètres cubes.

### Règle d'allocation

Les services de transbordement de GNL sur le marché primaire sont souscrits à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription. Les services de transbordement disponibles à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription sont alloués sur une base « first committed, first served ».

Le stockage de transbordement sur le marché primaire, disponible comme une unité de 180 000 mètres cubes, est souscrit suivant soit une open season, soit une fenêtre de souscription. Les services de transbordement disponibles à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription sont alloués sur une base « first committed, first served ».

#### **4.3 Droit d'accostage additionnel**

Les droits d'accostage disponibles qui ne sont pas associés à des slots sont proposés aux utilisateurs du terminal aux fins du chargement des navires GNL. Un droit d'accostage additionnel consiste en un droit d'accueillir un navire GNL conformément aux règles maritimes régissant le port de Zeebrugge, et ce, en vertu d'un niveau de priorité inférieur à celui conféré aux droits d'accostage associés aux slots.

Seuls les navires GNL ayant satisfait à la procédure d'approbation de navire sont autorisés à accoster et à charger au Terminal GNL.

#### **Règle d'allocation**

Les droits d'accostage additionnels sur le marché primaire sont souscrits à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription. Les droits d'accostage additionnels disponibles à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription sont alloués sur une base « first committed, first served ».

#### **4.4 Services de relivraison de GNL (chargement de navire)**

Les services de relivraison de GNL désignent les services de chargement, de gazage ou de refroidissement d'un navire GNL pour autant que l'affréteur dispose d'un droit d'accostage additionnel (ou le cas échéant d'un droit d'accostage):

- Chargement : le GNL des utilisateurs du terminal est pompé depuis le terminal dans le navire GNL.
- Gazage : si les citernes de charge d'un navire GNL ayant recours à des services de relivraison de GNL sont sous atmosphère inerte (à savoir sous une atmosphère de CO<sub>2</sub>, de NOx ou de N<sub>2</sub> avec un maximum d'1 ppm de vapeur H<sub>2</sub>O et un maximum de 100 ppm d'O<sub>2</sub>), ce gaz inerte doit être remplacé par de la vapeur de GNL avant le début des services de refroidissement et de chargement.
- Refroidissement : les citernes d'un navire GNL sont refroidies afin de les porter à la même température que le GNL. Il s'agit d'un service proposé aux utilisateurs du terminal recourant au service de chargement pour les navires GNL dont les citernes ne sont pas à la température du GNL.

#### **4.5 Chargement de camion GNL**

Le chargement de camion GNL désigne le service consistant à charger un camion GNL au terminal. Le Terminal GNL pourra charger jusqu'à 8 000 camions par an après la mise en service de la capacité étendue du terminal. Indépendamment de l'opérateur du terminal, les clients doivent eux-mêmes se procurer du GNL auprès d'un affréteur possédant un compte de gaz en stock au Terminal GNL.

Outre le chargement de camion, un service de refroidissement de camion est proposé afin de refroidir la citerne de GNL de façon à la porter de la température ambiante à la température du GNL.

### **Règle d'allocation**

Les services de chargement de camion GNL sur le marché primaire sont souscrits à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription. L'allocation a lieu proportionnellement aux demandes liantes, la priorité étant accordée aux demandes de plus longue durée. Les services de chargement de camion GNL disponibles à la fin de la fenêtre de souscription ou de l'open season sont alloués sur une base « first committed, first served » jusqu'à l'organisation de la prochaine fenêtre de souscription.

#### **4.6 Capacité de stockage additionnelle**

La capacité de stockage additionnelle désigne le droit de stocker des quantités de GNL dans le Terminal GNL en sus du stockage de base, mais à l'exclusion de la capacité de stockage quotidienne.

### **Règle d'allocation**

La capacité de stockage additionnelle sur le marché primaire est souscrite à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription. La capacité de stockage additionnelle disponible à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription est allouée sur une base « first committed, first served ».

#### **4.7 Capacité d'émission additionnelle**

La capacité d'émission additionnelle désigne le droit d'émettre à une vitesse d'écoulement supérieure à la capacité d'émission de base mais à l'exclusion de la capacité d'émission quotidienne.

### **Règle d'allocation**

La capacité d'émission additionnelle sur le marché primaire est souscrite à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription. La capacité d'émission additionnelle disponible à la suite d'une open season ou d'une fenêtre de souscription est allouée sur une base « first committed, first served ».

#### **4.8 Capacité de stockage quotidienne**

La capacité de stockage quotidienne désigne le volume de capacité de stockage additionnelle pouvant être acquis sur une base journalière. La capacité de stockage quotidienne disponible est calculée et publiée quotidiennement à titre informatif par Fluxys LNG pour les 30 prochains jours.

### **Règle d'allocation**

La capacité de stockage quotidienne est allouée proportionnellement aux demandes formulées par les utilisateurs du terminal à 11h le jour précédent celui au cours duquel la capacité est disponible.

#### **4.9 Capacité d'émission quotidienne**

La capacité d'émission quotidienne désigne le volume de capacité d'émission additionnelle pouvant être acquis sur une base journalière. La capacité d'émission quotidienne disponible est calculée et publiée quotidiennement à titre informatif par Fluxys LNG pour les 30 prochains jours.

##### **Règle d'allocation**

La capacité ferme d'émission quotidienne est allouée proportionnellement aux demandes formulées par les utilisateurs du terminal à 11h le jour précédent celui au cours duquel la capacité est disponible.

#### **4.10 Services non nominés (capacité d'émission)**

Ce service donne aux utilisateurs du terminal la possibilité de nominer de la capacité d'émission au-delà de leur capacité souscrite, pour autant que les autres utilisateurs du terminal n'aient pas nominé l'intégralité de leur capacité souscrite.

La capacité d'émission non nominée disponible est calculée toutes les heures sur la base des nominations de tous les utilisateurs du terminal réalisées pour leur capacité d'émission souscrite.

##### **Règle d'allocation**

La capacité d'émission non nominée disponible est automatiquement allouée sur une base horaire et proportionnellement à la capacité d'émission demandée par chaque utilisateur du terminal en sus de sa capacité ferme d'émission.

#### **4.11 Pooling de la capacité d'émission**

Fluxys LNG optimise la disponibilité et l'utilisation de la capacité d'émission en regroupant toute la capacité d'émission de base non utilisée (processus connu sous le nom de « pooling ») et en mettant gratuitement cette capacité à la disposition des utilisateurs du terminal qui ont réservé au moins un slot au cours des 30 prochains jours, et ce, sous la forme de droits additionnels à la capacité ferme et/ou interruptible d'émission de base. Dès lors, ces droits additionnels sont enregistrés sans préjudice d'une capacité d'émission de base souscrite ou, le cas échéant, d'une capacité d'émission additionnelle souscrite.

La disponibilité des droits additionnels à la capacité d'émission pour les 30 prochains jours et les détails des proportions fermes et interruptibles correspondantes sont publiés quotidiennement par Fluxys LNG à titre informatif.

##### **Règle d'allocation**

- Les droits additionnels à la capacité d'émission de base sont alloués sur une base ferme si la capacité assignée pour l'émission de base est supérieure à la capacité d'émission de base totale de tous les utilisateurs du terminal. Un utilisateur du terminal peut réclamer cette capacité de pooling si sa capacité ferme d'émission totale, à l'exclusion de la capacité d'émission additionnelle, est inférieure ou égale à cent cinq (105) pour cent de ses nominations moyennes au cours du mois concerné. De tels droits fermes peuvent uniquement être révoqués par Fluxys LNG si la liste d'attente de navires GNL s'allonge ;

- Les droits additionnels à la capacité d'émission de base sont alloués sur une base interruptible si la capacité assignée pour l'émission de base est égale à la capacité d'émission de base totale de tous les utilisateurs du terminal et si les nominations totales pour tous les utilisateurs du terminal sont inférieures à la capacité assignée pour l'émission de base. De tels droits interruptibles peuvent être révoqués par Fluxys LNG à tout moment.



## **5 OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

### **5.1 Transfert du GNL en stock**

Un utilisateur du terminal peut transférer le GNL qu'il possède en stock à un autre utilisateur du terminal. Un tel transfert de commodité peut être réalisé via le Point de Transfert Commodité (CTP) à tout moment de la journée gazière. Les transferts de GNL en stock seront approuvés uniquement si les utilisateurs du terminal impliqués (le cédant et le cessionnaire) respectent les limites de leurs droits de stockage.

### **5.2 Plate-forme électronique de données (y compris le système de réservation électronique)**

Fluxys LNG met à la disposition des utilisateurs du terminal des données telles que :

- la quantité et le statut de leur plage individuelle de droits de capacité;
- le niveau de GNL qu'ils possèdent individuellement en stock et le niveau global de GNL détenu conjointement en stock par tous les utilisateurs du terminal;
- le niveau d'émission qu'ils utilisent individuellement et le niveau global d'émission utilisé conjointement par tous les utilisateurs du terminal;
- l'allocation d'émission au départ du (et de l'injection dans) le Terminal GNL;
- les paramètres de qualité et de pression du gaz au point de relivraison.

La plate-forme électronique de données permet également aux utilisateurs du terminal de souscrire des services de capacité disponibles sur le marché primaire via le « système de réservation électronique ». En fonction des droits qui leur sont assignés, les utilisateurs du terminal peuvent :

- consulter les services GNL disponibles via le système de réservation électronique;
- accéder aux données nécessaires pour souscrire et réserver des services GNL;
- souscrire et réserver automatiquement des services GNL disponibles via le système de réservation électronique.

### **5.3 Plate-forme de marché secondaire**

Afin de stimuler davantage les échanges de capacité, Fluxys LNG propose une plate-forme de marché secondaire en ligne pour les échanges de capacité entre utilisateurs du terminal. Tenant compte que le marché des services de chargement de camions GNL est en développement, dans un premier temps, le marché secondaire se limitera à un bulletin board.

### **5.4 Publication des données**

Conformément à la législation européenne (Règlement (CE) n° 715/2009 du 13 juillet 2009) et au code de bonne conduite belge (Arrêté royal du 23 décembre 2010), Fluxys LNG communique toutes les informations requises sur son site Web. Ces informations sont accessibles à tous et peuvent être téléchargées sans restriction.

### **5.5 Prêt de GNL**

Fluxys LNG peut prendre les mesures nécessaires pour qu'une quantité de GNL appartenant à un affréteur soit prêtée à un autre affréteur. Le GNL emprunté doit être restitué au prêteur dans un délai déterminé, soit via une livraison physique du GNL, via une nomination du réseau de transport au Terminal GNL (contre-nomination), soit par d'autres moyens.

## **5.6 Services d'ajustement de la qualité**

Fluxys LNG propose aux utilisateurs du terminal des services d'ajustement de la qualité leur permettant, si nécessaire, de modifier la composition du gaz afin de satisfaire aux exigences de qualité du gaz downstream.

## **5.7 Approbation de camion**

L'approbation de camion consiste à garantir que les camions GNL sont compatibles avec les installations de chargement de camion du Terminal GNL.

## **5.8 Approbation de navire**

L'approbation de navire consiste à garantir que les navires GNL sont compatibles avec les installations de la jetée du Terminal GNL.



## **6 SOUSCRIPTION DES SERVICES**

### **6.1 Comment devenir un utilisateur du terminal?**

Afin d'être enregistré auprès de Fluxys LNG en qualité d'utilisateur du terminal, un partenaire commercial de Fluxys LNG doit signer un contrat GNL. Outre ce contrat GNL, l'utilisateur du terminal doit respecter les dispositions visées dans le règlement d'accès GNL.

Ces deux documents et leurs annexes sont disponibles sur le site Web : [www.fluxys.com](http://www.fluxys.com).

### **6.2 Marché primaire**

Les utilisateurs du terminal ou les utilisateurs potentiels du terminal peuvent participer à une fenêtre de souscription ou à une open season organisée par Fluxys LNG aux fins de l'allocation des capacités disponibles.

Les capacités qui ne sont pas allouées peuvent, à l'issue de la fenêtre de souscription ou de l'open season, être souscrites par les utilisateurs du terminal sur une base « first committed, first served ».

Les autres services sont alloués conformément aux règles d'allocation détaillées pour chaque service à la section 4.

### **6.3 Marché Secondaire**

Les services GNL peuvent être acquis auprès d'un autre utilisateur du terminal (marché secondaire) et négociés « over the counter » ou via la plate-forme de marché secondaire fournie par Fluxys LNG. Tenant compte que le marché des services de chargement de camions GNL est en développement, dans un premier temps, le marché secondaire se limitera à « over the counter ».

Fluxys LNG autorise les utilisateurs du terminal à échanger des services GNL sur le marché secondaire avec d'autres utilisateurs du terminal. Un service GNL échangé peut de nouveau être échangé sur le marché secondaire. Les conditions régissant le commerce de services GNL sur le marché secondaire sont détaillées dans le règlement d'accès GNL.

Les conditions suivantes s'appliquent à la négociation de services GNL sur le marché secondaire :

- La négociation de services GNL sur le marché secondaire implique le transfert des droits et des obligations y afférents conformément au contrat GNL correspondant relatif aux Services GNL connexes négociés;
- La nature des services GNL échangés ne peut être altérée après l'échange sur le marché secondaire (e.g. un service GNL ferme souscrit sur le marché primaire doit demeurer un service GNL ferme sur le marché secondaire).

## **7 UTILISATION DES SERVICES SOUSCRITS**

### **7.1 Nominations**

L'utilisateur du terminal utilise ses services GNL souscrits par le biais de messages électroniques – nominations journalières – pour une journée gazière déterminée (une journée gazière débute à 6h et se termine à 5h59 le lendemain). Les messages de nomination définissent, en kWh et pour chaque heure, les quantités de gaz naturel ou de GNL devant être injectées ou prélevées.

Plusieurs cycles de nomination ont lieu durant la journée gazière. Le premier cycle de nomination débute à 14h au cours de la journée gazière précédente et comprend 3 étapes :

- Pour chaque heure d'une journée gazière déterminée, l'utilisateur du terminal envoie ses nominations à Fluxys LNG.
- Fluxys LNG traite ces nominations (vérification et matching).
- Au terme du processus de nomination, Fluxys LNG envoie une confirmation des nominations.

L'utilisateur du terminal peut modifier ses nominations en envoyant des renominations engendrant un nouveau cycle de nomination ((re)nominations envoyées par l'utilisateur du terminal, traitement de ces (re)nominations et confirmation par Fluxys LNG).

Le calendrier des cycles de nomination et de renomination pour une journée gazière donnée est décrit dans le code d'accès pour le terminalling et repose sur les pratiques commerciales communes EASÉE-gas. L'utilisateur du terminal envoie les nominations via le protocole Edig@s.

Concernant le chargement de camion, le client indiquera tout au long du processus de planification son utilisation des services de chargement de camion GNL souscrits. Les services de chargement de camion GNL planifiés par le client doivent être confirmés par l'affréteur avant la livraison du GNL.

### **7.2 Allocations**

Fluxys LNG alloue l'utilisation horaire de capacités de terminalling GNL à l'utilisateur du terminal. L'unité utilisée pour l'allocation est le kWh.

En ce qui concerne l'émission et les nominations inversées, l'allocation horaire en énergie est réputée égale aux nominations confirmées.

Concernant le chargement de camion, l'allocation est égale à la quantité confirmée après validation de l'opération de chargement de camion, sur la base des données du pont-bascule.

L'allocation de GNL en stock de l'utilisateur du terminal est basée sur le GNL dans le compte en stock, les allocations d'émission et les contre-nominations, le gaz en nature, le transfert possible du GNL en stock, le GNL (dé)chargé de navires GNL, le GNL chargé dans des camions GNL et les règlements éventuellement appliqués. La formule se rapportant au GNL en stock de l'utilisateur du terminal et le calcul du gaz en nature sont détaillés dans le règlement d'accès GNL.

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Ce document (le « programme de terminalling GNL ») contient certaines informations relatives au Terminal GNL de Zeebrugge et aux services GNL y afférents fournis par Fluxys LNG au sein de ce terminal. Veuillez noter que le programme de terminalling GNL peut parfois être modifié conformément au code de bonne conduite (Arrêté royal du 23 décembre 2010). Dans tous les cas, Fluxys décline par la présente toute responsabilité quant aux modifications apportées aux services GNL et imposées par les autorités financières et régulatoires belges et européennes compétentes.

En outre, les informations contenues dans le présent programme de terminalling GNL ne doivent pas être considérées comme donnant lieu à une relation contractuelle entre Fluxys LNG (ou une de ses sociétés liées) et toute partie intéressée.

